

DATE LIMITE DE  
DEPOTS DES  
CANDIDATURES :

15 novembre 2022



Syndicat mixte de prévention, collecte et traitement  
des déchets ménagers et assimilés

## APPEL A PROJET AFM TELETHON 2022



### CONTEXTE ET OBJECTIFS

#### **Contexte**

Le tri des emballages en verre date de 1974 mais seul 6 français sur 10 les trient systématiquement. Ceci alors que 100% des emballages collectés sont recyclables. Une tonne de verre recyclé permet d'éviter l'émission de 500 kg de CO2 et pour chaque kilogramme de verre d'emballage, on économise 1,2 kilogrammes de matériaux vierges\*.

A l'heure actuelle, un habitant du Sigidurs ne trie en moyenne que 11 kg/an d'emballages en verre alors que la moyenne en Ile-de-France est de 21 kg/an/hab et au niveau national de 31 kg/an/hab.

Depuis plusieurs années, le Sigidurs développe un partenariat avec des partenaires agréés AFM Téléthon. Cette action s'inscrit dans l'action « collecte solidaire » mené par le syndicat, qui consiste à promouvoir un ou plusieurs geste(s) de tri en échange d'une action solidaire.

\*Source : <http://www.verre-avenir.fr/Verre-environnement/Recyclage-et-environnement>

#### **Objectifs de cet appel à projet**

Cet appel à projet consiste pour le Sigidurs à bénéficier de l'engouement pour une grande cause nationale afin d'inciter les habitants à :

- Accomplir un geste de tri supplémentaire,
- Systématiser le geste de tri des emballages en verre,
- Augmenter le tonnage d'emballage en verre collecté.

Pour les partenaires et les habitants, il s'agit de :

- Participer à une action de solidarité en faveur de la recherche sur les maladies rares ;
- Accomplir un geste en faveur de l'environnement grâce au recyclage des emballages en verre.



## NATURE DU PARTENARIAT

Dans le cadre de cet appel à projet, le syndicat demande aux candidats de construire un projet de mobilisation de la population afin de les inciter au tri des emballages en verre en particulier du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2022.

La fiche projet devra contenir :

- le rayon d'action du projet,
- le nombre de personnes touchées (préciser si ce sont des bénévoles, des salariés, des participants aux actions ou du public passif)
- le type d'actions mises en place accompagné d'un descriptif.

Les organisateurs doivent être une commune adhérente du territoire ou une association loi 1901 dont le siège social est sur le territoire.

C'est dans ce contexte que le Sigidurs propose d'attribuer une subvention de 20 000 euros au Téléthon ventilé et versé comme suit :

- 0,15 euros par kilogramme d'emballage en verre collecté
- Le montant total accordé sera réparti à parts égales au nom des participants
- La subvention est versée directement à l'AFM Téléthon

### *ENGAGEMENTS DU SIGIDURS*

- Comptabilisation du poids des emballages en verre collectés sur son territoire de collecte ;
- Prêts de conteneurs à verre sous réserve de disponibilité, de la possibilité de collecte et d'accord des propriétaires des voies concernées ;
- Versement d'une subvention à l'AFM Téléthon.

### *ENGAGEMENTS DES CANDIDATS*

- Mobiliser le public sur le tri des emballages en verre,
- Apposition du logo du Sigidurs sur les outils de communication.

# SELECTION DES CANDIDATS

## 1. COMITE DE SELECTION

Le comité de sélection sera composé des membres de la commission d'attribution des subventions :

- Directeur général des services
- Directrice Adjointe du service Prévention et Sensibilisation
- L' élu en charge de la sensibilisation
- L' élue en charge de la prévention

## 2. CRITERES DE SELECTION

- Soumission d' un dossier de candidature complet
- Soumission d' une fiche projet avec le détail des actions (animation, communication, etc.)
- Estimation du montant total qui pourra être collecté
- Organisation d' un événement antérieur et précision des montants collectés et versés les années précédentes à l' AFM Téléthon
- Capacité de mobilisation du public

# DOSSIER DE CANDIDATURE

## 1. DOCUMENTS/DONNEES A FOURNIR

Le dossier complet doit être composé de :

- Estimation du montant collectable
- Présentation des précédentes actions menées
- Montant versé à l' AFM Téléthon les 2 précédentes années
- Agrément AFM Téléthon
- Fiche projet concernant la collecte des emballages en verre

25 novembre Descriptif des actions

- Descriptif de la méthode de mobilisation du public qui sera utilisée pour inciter au tri des emballages en verre
- Bilan du projet
- Additif Téléthon
- Cerfa 12156\*05

## 2. DOSSIER A RENVOYER

Le dossier est à transmettre au service prévention et sensibilisation à l' adresse courriel suivante :

[association@sigidurs.fr](mailto:association@sigidurs.fr)



**Pour plus d'informations, veuillez contacter :**

Céline Rolland  
06 31 74 75 68  
[association@sigidurs.fr](mailto:association@sigidurs.fr)